



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conditions d'entrée et de séjour

Question écrite n° 5561

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre délégué à la famille quels sentiments lui inspire l'ouverture le 2 septembre dernier d'un centre d'accueil et d'orientation destiné à héberger 30 mineurs étrangers arrivant seuls à l'aéroport de Roissy - Charles-de-Gaulle ; quel suivi psychologique et scolaire sera assuré à ces mineurs et quelles solutions adéquates seront proposées (réunification familiale, placement dans une famille d'accueil).

Texte de la réponse

Le lieu d'accueil et d'orientation (LAO) de Taverny est destiné à accueillir au plus trente mineurs étrangers isolés admis sur le territoire national à partir de la zone d'attente de l'aéroport de Roissy, pour une durée qui ne peut excéder deux mois. Dans le cadre de cet accueil, il leur est fourni un hébergement, des soins à caractère médical et psychologique, des prestations à caractère éducatif et diverses formes d'accompagnement. L'opérateur choisi pour gérer le LAO est la Croix-Rouge, compte tenu de son expérience auprès de publics comparables, et parce qu'elle dispose d'un service de recherches internationales lui permettant de retrouver les familles des jeunes mineurs. Les jeunes sont adressés au LAO par décisions judiciaires. Le LAO est intégralement financé par l'état à hauteur de 1,85 million d'euros. Ce passage doit permettre de procéder à un bilan de leur situation afin de formuler des préconisations adéquates concernant leur orientation ultérieure : remise à un membre de leur famille résidant en France ou à l'étranger, placement dans une structure d'aide à l'enfance ou dans une famille d'accueil. Enfin, il doit être noté que le taux de fugue est de l'ordre de 35 %, ce qui rend difficile la prise en charge de ces mineurs.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5561

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : famille

Ministère attributaire : famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2002, page 3823

Réponse publiée le : 30 décembre 2002, page 5278